



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Est



Ses implantations

Ses missions

Son organisation



La direction
interdépartementale
des routes Est
est un service déconcentré
du Ministère du Partenariat
avec les Territoires
et de la Décentralisation,
ministère chargé
des Transports.

La DIR Est gère le réseau routier national non concédé (routes nationales et autoroutes) du Nord-Est de la France, sur 10 départements et 2 régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté en partie).

Ce réseau représente 1211 km de routes, dont :

- 525 km mis à disposition de la région Grand Est à partir du 1er janvier 2025
- 686 km qui restent gérés par l'État.

Une convention de mise à disposition de la DIR Est à la Région Grand Est prévoit une expérimentation dans le cadre de la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant sur diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La carte ci-après présente l'organisation de la DIR Est et les parties de réseau routier national mises à disposition de la Région Grand Est et celles conservées sous l'autorité de l'État.



IMPLANTATIONS

**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le réseau de la DIR Est au 1er janvier 2025

Décision ministérielle du 4 janvier 2023

Gestion et responsabilités des routes

- Gestion et responsabilité DIR
- Mise à disposition de la région Grand Est le 01/01/2025

SREX-GE

service régional d'exploitation
Grand Est



service régional d'exploitation
et d'ingénierie de Franche-Comté

Légende

- réseau réseau DIR Est
- Siège de la DIR Est
- SOA (Service Ouvrages d'Art)
- SIR (Service d'Ingénierie Routière)
- UIR (Unité d'Ingénierie Routière)
- SRE (Service Régional d'Exploitation)
- District
- CISGT (Centre d'Ingénierie de Sécurité et de Gestion du Trafic)
- CEI (Centre d'Entretien et d'Intervention)
- Point d'appui

Limite SREX GE et SREI FC



www.dir-est.fr

Dir Est - P11 - direction / BMC / version du 20/11/2024



SES MISSIONS

- 1** Exploiter le réseau routier national non concédé par grands itinéraires afin de permettre aux usagers de se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité
- 2** Entretien et gérer le réseau pour assurer un haut niveau de service à l'utilisateur
- 3** Concevoir et réaliser des travaux dans le cadre de programmes d'investissement ou de gestion du réseau
- 4** Piloter les opérations de développement, de modernisation ou de gestion du réseau routier national
- 5** Mettre en oeuvre des actions concrètes permettant de limiter les effets du changement climatique et d'assurer la transition écologique des routes

EXPLOITER ENTRETIENIR CONCEVOIR MODERNISER GÉRER





Les missions d'exploitation s'organisent autour de deux services régionaux d'exploitation, respectivement situés à Metz et Besançon :

- le **Service Régional d'Exploitation Grand Est** (SREX-GE),
- le **Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Franche-Comté** (SREI-FC).

Ces services pilotent 2 centres d'ingénierie, de sécurité et de gestion du trafic (CISGT), 4 districts d'exploitation et 20 centres d'entretien et d'intervention (CEI) qui assurent, au quotidien, 24h/24 et 7j/7 la gestion et l'entretien du réseau routier national non concédé.

Le **Service d'Ingénierie Routière Grand Est**, situé sur les sites de Nancy et de Metz et l'**Unité d'Ingénierie Routière du Service Régional d'Exploitation et d'Ingénierie de Franche-Comté** située sur les sites de Besançon-Viotte et Vesoul, sont chargés de l'ingénierie routière et de l'élaboration de la politique de transition écologique dédiée à la modernisation du réseau.

Ils interviennent en tant que pilotes opérationnels sur les projets routiers : tant en phase études qu'en phase travaux, à la demande de la DREAL, de l'État ou de la Région Grand Est.





Ces services territoriaux s'appuient sur trois services spécialisés situés au siège à Nancy :

Le Service des Politiques Routières (SPR)

Il a en charge notamment d'établir :

- la politique de transition énergétique,
- les politiques techniques,
- la programmation annuelle des travaux,
- l'établissement et le suivi du budget.

En tant que service technique, il apporte, aux services territoriaux précités une assistance technique sur les domaines suivants :

- l'exploitation et la sécurité routière,
- les chaussées, les équipements de la route et les dépendances vertes et bleues,
- la gestion du patrimoine et du domaine,
- l'acquisition et la gestion de la flotte des véhicules et des matériels d'exploitation.

Le Service Systèmes et Réseaux (SeSyR)

Il a en charge les projets relatifs à l'ensemble des technologies et techniques dédiées à l'exploitation de la route (réseaux de transmission, systèmes informatiques hors bureautiques, équipements dynamiques...), à la gestion de trafic et à l'information à l'utilisateur. Il est également le service référent pour l'équipement, la maintenance et l'exploitation des tunnels.

Le Service Ouvrages d'Art (SOA)

Il a en charge la gestion des ouvrages d'art (ponts et murs) en établissant notamment les politiques techniques, la programmation annuelle de la surveillance et des travaux. Il intervient également en tant que pilote opérationnel ou co-traitant études et travaux.

Ces différents services s'appuient sur un service transversal, le Secrétariat Général, qui assure le pilotage et l'organisation des activités support (ressources humaines, logistique, marchés, etc).



UN ENJEU POUR LA DIR Est

Face au changement climatique, la transition écologique des mobilités routières est au cœur des attentes de la société et est portée par le Gouvernement.

La planification écologique s'articule autour de cinq enjeux environnementaux : le climat, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les ressources naturelles et la santé.

La DIR Est prend part à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et aux actions qui permettent l'atténuation des effets du changement climatique, l'adaptation à ses conséquences, la restauration de la biodiversité, la réduction de l'exploitation des ressources naturelles à un rythme soutenable et la diminution de toutes les pollutions qui impactent la santé.

Une feuille de route comprenant 10 actions très pragmatiques a été établie en 2024 à la DIR Est.

Exemples

- Préserver la ressource en eau du port de Metz à Hauconcourt (57) et sur le marais de Saône (25)
- Restaurer les continuités écologiques sur l'axe RN4 et réaliser des passages à faune pour le lynx dans le massif jurassien
- Mettre en place des ombrières photovoltaïques sur les aires de repos
- Développer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur nos aires de repos



Direction interdépartementale des routes Est

*10 et 16 promenade des canaux
BP 82120 - 54021 NANCY cedex
03 83 50 96 00
www.dir-est.fr*